



Commune de Missy

Annexes aux comptes 2025

- 1 TFT
- 2 Principes régissant les comptes annuels
- 3 Etat du capital propre
- 4 Tableau des associations de communes
- 5 Tableau des titres et des participations
- 6 Tableau des prêts et des engagements hors bilan
- 7 Tableau des immobilisations du patrimoine administratif
- 8 Tableau des immobilisations du patrimoine financier
- 9 Indicateurs financiers
- 10 Plafond d'endettement

**Tableau des flux de trésorerie**

Commune de Missy	2025 CHF
Flux de trésorerie lié à l'activité opérationnelle	
Excédent de revenus / (-) excédent de charges	147'134.26
Amortissements du patrimoine administratif	83'000.00
(-) Augmentation/diminution des créances	-118'424.92
Diminution/(-) augmentation stocks	0.00
Diminution/(-) augmentation actifs de régularisation	29.63
Augmentation/(-) diminution engagements courants	27'362.92
(-) Diminution/augmentation passifs de régularisation	-125'329.66
Augmentation/(-) diminution engagements envers les financements spéciaux, des fonds, legs et fondations sans personnalité juridique	34'292.96
Flux de trésorerie lié à l'activité opérationnelle [FTO]	48'065.19
Flux de trésorerie lié à l'investissement dans le PA	
(-) Paiements pour investissements nets patrimoine administratif	3'511.30
Flux de trésorerie lié à l'investissement [FTI]	3'511.30
Flux de trésorerie lié au placement dans le PF	
(-) Achats d'immobilisations du patrimoine financier	0.00
Ventes placements financiers	0.00
Flux de trésorerie lié au placement [FTP]	0.00
Flux de trésorerie lié à l'investissement et au placement [FTI+P]	3'511.30
Flux de trésorerie lié au financement	
Octroi engagements financiers à long terme	0.00
Flux de trésorerie lié au financement [FTF]	0.00
Total du flux de trésorerie [FTO] + [FTI+P] + [FTF]	51'576.49
Etat des disponibilités nettes au 31.12.N-1	420'244.35
Etat des disponibilités nettes au 31.12.N	471'820.84
Variation des disponibilités nettes	51'576.49



Principes régissant les comptes annuels de la commune de Missy

Bases légales appliquées

NB : la loi et le règlement seront bientôt mis à jour pour refléter le contenu du présent Manuel.

Les comptes sont présentés conformément à la loi sur les communes du 28 février 1956 (LC) et au règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (RRCom), ainsi qu'aux dispositions du manuel de base MCH2 pour les communes vaudoises, manuel élaboré à partir des recommandations du manuel MCH2 publié par la Conférence des directrices et des directeurs des finances (CDF).

Principes comptables généraux

Les comptes sont établis de manière à donner une image de la situation financière qui soit la plus conforme possible à l'état réel des finances du patrimoine administratif. Ils respectent également les principes comptables suivants définis dans la recommandation n° 2 MCH2 : produit brut, comptabilité d'exercice, continuité, importance, clarté, fiabilité, comparabilité et permanence des méthodes.

Régularisation des recettes fiscales

Les recettes fiscales sont régularisées selon les principes de l'échéance. À la fin de l'année, toutes les créances fiscales relatives à l'année sont comptabilisées, même si elles ne sont pas encore payées. La différence entre l'impôt facturé et l'impôt définitivement dû ne fait l'objet d'aucune estimation.

Périmètre de présentation des comptes annuels

Ces comptes comprennent uniquement les comptes de la commune. Il n'y a pas de consolidation des comptes des associations de communes ou des autres organisations ou sociétés auxquelles elle est liée. L'annexe donne les informations nécessaires à apprécier les relations financières qui encourent entre la commune et lesdites associations de communes, organisations et sociétés.

Structure des comptes

Les comptes de la commune se composent d'un compte de résultat à deux niveaux, du compte des investissements, du bilan, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe aux comptes annuels.

Compte de résultats

A l'instar du budget, les comptes de résultats sont présentés principalement selon la classification fonctionnelle.

En dérogation à la recommandation N° 8 MCH2, les excédents de charges ou de revenus des financements spéciaux, des fonds, des legs et des fondations constatés pour l'exercice font l'objet d'un prélèvement (groupe de comptes 45) ou d'une attribution (groupe compte 35) au capital propre (comptes 290 et 291).

Compte des investissements

Le compte des investissements repose essentiellement sur le plan comptable MCH2 de la CDF.

Bilan

La structure du bilan prévoit les dérogations suivantes au plan comptable MCH2 de la CDF :

- 1) Les engagements envers les fonds, les financements spéciaux, les legs et les fondations sans personnalité juridique sous capitaux de tiers n'ont pas de comptes spécifiques. Ceux-ci sont inscrits dans les groupes de comptes relatifs à ces mêmes éléments du capital propre (comptes 290 et 291).
- 2) Conformément à la pratique de l'Etat de Vaud et en partant du constat que les instruments relatifs aux passifs de régularisation et aux engagements conditionnels sont suffisants pour renseigner sur les engagements vis-à-vis de tiers, les communes vaudoises ne peuvent pas constituer des provisions.
- 3) Conformément à la pratique de l'Etat de Vaud, il n'y a pas de compte prévu pour l'enregistrement des excédents provenant des enveloppes budgétaires. Ces excédents influencent donc le résultat.
- 4) Les amortissements supplémentaires sont autorisés, mais traités comme des préfinancements. Il n'y a donc pas de compte prévu pour l'enregistrement des amortissements supplémentaires cumulés.

Annexe aux comptes

L'annexe présente l'état du capital propre, le tableau des associations de communes, le tableau des titres et des participations, le tableau des prêts et des garanties, ainsi que le tableau des immobilisations. Les informations suivantes sont également fournies pour permettre d'apprécier la situation financière de la commune : tableau des indicateurs financiers.

Patrimoine administratif

Les actifs du patrimoine administratif n'ont pas été retraités lors du passage à MCH2.

L'inscription à l'actif du patrimoine administratif des dépenses d'investissement doit passer par le compte des investissements, soit les groupes de comptes 5 et 6. Les dépenses inférieures à CHF 50'000.- par objet peuvent toutefois être portées au compte de résultats à travers le groupe de comptes 311.

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan, nettes des subventions d'investissement acquises et sont obligatoirement amorties de manière linéaire, dès l'année successive à la première utilisation de l'actif concerné (N+1)]

La durée d'amortissement dépend de la catégorie d'immobilisation concernée, selon le tableau des durées d'amortissement présent dans l'annexe du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). Si les circonstances l'exigent, un amortissement non planifié peut être comptabilisé.

Les crédits d'études en vue de l'acquisition, la réalisation ou la rénovation d'un actif appartenant au patrimoine administratif sont amortis, à condition d'être inscrits au bilan en même temps, et sur les mêmes durées, que le nouvel actif concerné par le crédit d'étude.

Si le projet d'investissement concerné par le crédit d'étude est abandonné, la valeur résiduelle du crédit d'étude est amortie dans son intégralité l'année durant laquelle l'abandon du projet a été décidé.

Patrimoine financier

Les communes vaudoises ne sont pas autorisées à procéder à un retraitement du patrimoine financier au sens défini par le MCH2. En effet, les actifs du patrimoine financier ne peuvent pas être évalués au-dessus de leur prix de revient. Par conséquent, le principe de l'image fidèle n'est ici pas respecté. Les actifs du patrimoine financier ne font pas l'objet d'un amortissement planifié.

Si la valeur vénale d'un actif du patrimoine financier se trouve de manière durable en dessous de sa valeur au bilan, une correction est effectuée via le compte 344. Aucune correction à la hausse n'est en revanche autorisée si, par la suite, l'actif devait récupérer une partie ou la totalité de sa valeur d'avant la correction.

Financements spéciaux, fonds, legs et fondations sans personnalité juridique

Les financements spéciaux et les fonds sont des capitaux destinés à un but spécifique (affectés). Les financements spéciaux, à la différence des fonds, sont liés à des domaines qui doivent être obligatoirement autofinancés et alimentés par des recettes affectées. Les deux doivent reposer sur une base légale.

De leur côté, les legs et les fondations sans personnalité juridique correspondent à des capitaux cédés à la commune par des tiers avec obligation de les affecter aux buts voulus par ces mêmes tiers. La commune bénéficie du « Fonds Labat », un intérêt annuel de CHF 40.- est versé à la paroisse de Payerne, Corcelles, Ressudens.

Préfinancements et amortissements supplémentaires

Un préfinancement est une constitution de réserve pour une immobilisation du patrimoine administratif pas encore concrétisée. Le préfinancement de charges courantes n'est pas autorisé. En revanche, un amortissement supplémentaire est une constitution de réserve visant une couverture anticipée des charges d'amortissement planifiées d'une immobilisation dont l'amortissement est déjà en cours.

La constitution de ces réserves peut être prévue au moment du bouclage, uniquement s'il existe un excédent de revenus. Son montant ne peut pas dépasser l'excédent constaté. Elle nécessite une validation du Conseil général, validation qui peut avoir lieu dans le cadre de l'adoption des comptes annuels. Comptablement, la constitution de ces réserves passe par l'inscription d'une charge extraordinaire en faveur du capital propre (compte 2930). La dissolution se fait en même temps que les amortissements planifiés (qui ne sont pas modifiés), par l'inscription de revenus extraordinaires.

Réserve de politique budgétaire

Les attributions à la réserve de politique budgétaire et les prélèvements sur celle-ci doivent être comptabilisés soit comme des charges extraordinaires soit comme des revenus extraordinaires. Au bilan, la réserve de politique budgétaire est inscrite au capital propre de la commune (compte 2940).

Les attributions à la réserve de politique budgétaire ne peuvent jamais dépasser l'excédent de revenus de l'exercice après la prise en compte des autres écritures extraordinaires. En revanche, un prélèvement sur la réserve de politique budgétaire doit obligatoirement être effectué lorsque l'exercice présente un excédent de charges, si possible de manière à le neutraliser. Dès que le résultat cumulé est à l'équilibre, cette réserve peut financer des préfinancements ou des amortissements extraordinaires.



ETAT DU CAPITAL PROPRE

Compte	Solde au 01.01.2025	Augmentation par le compte	Diminution par le compte	Solde au 31.12.2025
2900.x Financement spécial déchets	462	3510 Attributions aux financements spéciaux	4510 Prélèvements sur les financements spéciaux 1'546	-1'083
2900.x Financement spécial épuration	30'583	3510 Attributions aux financements spéciaux 18'127	4510 Prélèvements sur les financements spéciaux	48'710
2900.x Financement spécial eau	35'983	3510 Attributions aux financements spéciaux 17'711	4510 Prélèvements sur les financements spéciaux	53'694
2910.x Fonds	527'352	3511 Attributions aux fonds	4511 Prélèvements sur les fonds 527'352	-
2911 Legs et fondations sans personnalité juridique	733	3512 Attributions aux legs et fondations sans personnalité juridique	3512 Prélèvements provenant de legs et fondations sans personnalité juridique	733
2930 Préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés	-	3893 Attributions aux préfinancements et amortissements supplémentaires	4893 Prélèvements sur les préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés	-
2940 Réserve de politique budgétaire	-	3894 Attributions à la réserve de politique budgétaire 527'352	4894 Prélèvements sur la réserve de politique budgétaire	527'352
2980 Autres capitaux propres	-	3898 Attributions aux autres capitaux propres	4898 Prélèvements sur les autres capitaux propres	-
2990 Résultat annuel de l'exercice N-1	-	2999 Résultats cumulés des années précédentes (si excédent de charges)	2999 Résultats cumulés des années précédentes (si excédent de revenus)	-
2999 Résultats cumulés des années précédentes	1'007'803	2990 Résultat annuel de l'exercice N-1 (si excédent de revenus)	2990 Résultat annuel de l'exercice N-1 (si excédent de charges)	1'007'803
2990 Résultat annuel de l'exercice N	-	9000 Excédent de revenus 147'134	9001 Excédent de charges	147'134
29 Capital propre	1'602'916	710'325	528'898	1'784'343

Variation nette du capital propre

181'427

**TABLEAU DES ASSOCIATIONS DE COMMUNES**

Association de communes	Nom de l'association de communes	Quotes-parts communales de la dette nette (%)	Quote-part de la dette nette (CHF)	Contribution de l'année 2025 (CHF)
ARAS Broye-Vully	Association Régionale d'Action Sociale Broye-Vully	0.8	-10'943	189
ASIPE	Association scolaire intercommunale de Payerne et environs	2.0	567'635	215'149
ORPC Broye-Vully	Organisation régionale de protection civile Broye-Vully	0.8	-160	5'646
SDIS Broye-Vully	Association de communes Service de Défense Incendie et de Secours Broye-Vully	1.2	82'721	17'546
			639'253	238'530
AGMV	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Grandcour - Missy - Vallon	Autofinancé		
Eparse	Association intercommunale pour l'épuration des eaux Zone Payerne	Autofinancé		
ABV	Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully			
AIRPG	Association intercommunale pour la revitalisation de la Petite-Glâne			
AISTBV	Association intercommunale pour le service technique Broye vaudoise			



TABLEAU DES TITRES ET DES PARTICIPATIONS

Nom et forme juridique de l'organisation	Année d'acquisition	Nombre de titres au 31.12.2025	Valeur nominale du titre	Valeur au bilan au 01.01.2025	Valeur au bilan au 31.12.2025	Valeur de marché au 31.12.2025	Flux financiers importants	Commentaires
1070 Actions et parts sociales (patrimoine financier)								
Banque Raiffesien		1	200					
Abattoir Avenches	2012	2	1000					
Sucrierie Aarberg		28	10	280	280	529		
SAIDEF	2000	293	40					
Navigation lacs Neuchâtel et Morat	1940	40	1					
SI En l'Ecrua				205'000	205'000	205'000		
Titres et cap de dotation				1	1			
TOTAL Actions et parts sociales PF				205'281	205'281	205'529	-	-
145 Participations, capital social (patrimoine administratif)								
Néant								
TOTAL Participations, capital social PA				-	-	-	-	



TABLEAU DES PRÊTS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Nom de l'entité bénéficiaire	Type de rapport juridique	Date de décision	Montant de l'engagement au 01.01.2025	Montant de l'engagement au 31.12.2025	Appréciation du risque en %	Commentaires
Prêts						
(à lister)						
Engagements hors bilan						
(à lister)						
TOTAL			-	-		



TABLEAU DES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF au 31.12.2025

Immobilisations	N° du préavis	Crédit accordé	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2025	Dépenses nettes en 2025	Report des en cours, aliénations et sorties en 2025	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2025	Amortissements cumulés au 01.01.2025	Amortissements planifiés en 2025	Amortissements non planifiés en 2025	Valeur nette comptable au 31.12.2025	Durée restante de l'amortissement
140 Immobilisations corporelles PA											
1401 Routes et voies de communication PA											
1401.00 Réfection route du village			987'567.00			987'567.00	-946'567.00	-33'000.00		8'000.00	1
1401.01 Réseau PQ En l'Ecrua			157'940.85			157'940.85	-88'940.85	-5'000.00		64'000.00	13
TOTAL Routes et voies de communication PA		0.00	1'145'507.85	0.00	0.00	1'145'507.85	-1'035'507.85	-38'000.00	0.00	72'000.00	
1403 Autres travaux de génie civil PA											
1403.00 Aménagement place du village			417'259.30			417'259.30	-280'000.00	-20'000.00		117'259.30	6
1403.02 Réseau d'eau PQ En l'Ecrua			29'726.10			29'726.10	-18'726.10	-1'000.00		10'000.00	10
1403.10 Eclairage public	PM06-2023	65'000.00	54'408.90			54'408.90	0.00	-5'500.00		48'908.90	9
TOTAL Autres travaux de génie civil PA			501'394.30	0.00	0.00	501'394.30	-298'726.10	-26'500.00	0.00	176'168.20	
1404 Bâtiments PA											
1404.06 Eglise de Missy	PM03-2023	175'000.00	106'207.25	32'246.50		138'453.75	-50'000.00	-4'400.00		84'053.75	19
TOTAL Bâtiments PA			106'207.25	32'246.50	0.00	138'453.75	-50'000.00	-4'400.00	0.00	84'053.75	
1406 Biens meubles PA											
1406.01 Réaménagement place de jeux	PM01-2021	55'000.00	53'227.80			53'227.80	-16'200.00	-5'400.00		31'627.80	6
1406.02 Tracteur tondeuse	PM03-2022	19'965.00	20'464.00			20'464.00	-5'000.00	-2'500.00		12'964.00	5
TOTAL Biens meubles PA			73'691.80	0.00	0.00	73'691.80	-21'200.00	-7'900.00	0.00	44'591.80	
140 Total immobilisations corporelles		0.00	1'826'801.20	32'246.50	0.00	1'859'047.70	-1'405'433.95	-76'800.00	0.00	376'813.75	
142 Immobilisations incorporelles PA											
1429 Autres immobilisations incorporelles PA											
1429.01 PGA Poursuite de révision	PM02-2021	89'000.00	92'770.61	2'006.00	-37'763.80	57'012.81	-6'200.00	-6'200.00	0.00	44'612.81	13
TOTAL Autres immobilisations incorporelles PA			92'770.61	2'006.00	-37'763.80	57'012.81	-6'200.00	-6'200.00	0.00	44'612.81	
142 Total immobilisations incorporelles		0.00	92'770.61	2'006.00	-37'763.80	57'012.81	-6'200.00	-6'200.00	0.00	44'612.81	
146 Total subventions d'investissement		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
14 Total immobilisations du PA		0.00	1'919'571.81	34'252.50	-37'763.80	1'916'060.51	-1'411'633.95	-83'000.00	0.00	421'426.56	



TABLEAU DES IMMOBILISATIONS DUPATRIMOINE FINANCIER au 31.12.2025

Immobilisations	N° du préavis (si applicable)	Crédit accordé (si applicable)	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2025	Dépenses nettes en 2025 (+/-)	Report des en cours, aliénations et sorties en 2025 (+/-)	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2025	Amortissements et réévaluations cumulées au 01.01.2025	Amortissements planifiés (si applicable) et réévaluations (moins-values) en 2025	Valeur nette comptable au 31.12.2025	Durée restante de l'amortissement (si applicable)	Valeur fiscale	Revenus générés en 2025
108 Immobilisations corporelles et incorporelles PF												
1080 Terrains PF (avec n° de parcelle)												
1080.00 Terrains									405'000		793'000	52'920
1080.01 Terrain à bâtir "En l'Ecrua"									1			
1080.03 Equipement PQ "En l'Ecrua"									1			
TOTAL Terrains PF									405'002		793'000	52'920
1084 Bâtiments PF												
Bâtiment des Régents											305'000	25'300
TOTAL Bâtiments PF											305'000	25'300
1087 Installations en construction PF (à lister)												
TOTAL Installations en construction PF												
1089 Autres immobilisations corporelles et incorporelles PF (à lister)												
TOTAL Autres immobilisations corporelles et incorporelles PF												
108 Total Immobilisations corporelles et Incorporelles du patrimoine financier									405'002		1'098'000	78'220



1. Données à saisir

Commune (état 1.1.2025)	Missy
Année de passage MCH2	2025

à saisir

	2025
Population résidente permanente au 31.12	379

Choisir la commune dans la cellule F1
ci-dessus et saisir les montants en francs
dans les cellules en violet.

à saisir

Charges par nature	2025
3 Charges	1'665'790.00
30 Charges de personnel	177'682.89
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	324'203.98
3180 Réévaluations sur créances	626.95
33 Amortissements du PA	83'000.00
34 Charge financières	8'910.84
340 Charges d'intérêts	419.48
344 Réévaluations (moins-values) et amortissements d'immobilisations PF	0.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	35'838.64
36 Charges de transfert	1'034'513.65
366 Amortissements des subventions d'investissement	0.00
37 Subventions redistribuées	0.00
38 Charges extraordinaires	0.00
389 Attributions au capital propre	0.00

à saisir

Revenus par nature	2025
4 Revenus	1'812'923.66
40 Revenus fiscaux	733'222.74
41 Patentes et concessions	150.00
42 Taxes et redevances	214'131.03
43 Revenus divers	6'890.03
44 Revenus financiers	115'406.46
440 Revenus des intérêts	4'180.06
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'545.68
46 Revenus de transferts	739'937.72
4601 Parts de revenus des cantons et concordats	26'255.47
47 Subventions à redistribuer	0.00
48 Revenus extraordinaires	0.00
489 Prélèvements sur le capital propre	0.00
49 Imputations internes	1'640.00

Bilan	2025
10 Patrimoine financier	1'485'801.67



2. Principaux agrégats et indicateurs financiers (Missy)

Calculé Chiffres basés sur les comptes déposés les années précédentes (source: StatVD/DGAIC)

Principaux agrégats (millier de francs)		2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
3 35 37 389 39	Charges courantes (CHC)	1'628	1 368	1 187	1 196	1 135	1 153	1 186	1 267	1 178	1 318	1 224
4 45 47 489 49	Revenus courants (RC)	1'810	1 289	1 273	1 285	1 217	1 223	1 157	1 242	1 192	1 300	1 246
40 + 401 - P. P. P. P.	Revenus fiscaux après péréquation (RF)	1'292	1 020	1 035	1 021	958	1 015	921	913	867	non disponible	
	CHC - RC	-181	78	86	87	-82	-70	29	25	-15	18	-23
CHC - 1180 - 33 - 366	Dépenses courantes (DC)	1'545	1 301	1 120	1 129	1 076	1 080	1 127	1 204	1 085	1 187	1 093
RC - DC	Marge d'autofinancement (MA)	265	-11	153	154	141	138	30	38	108	115	154
50 + 56	Dépenses brutes d'investissement (DI)	34	143	67	37	83	0	0	0	0	0	17
60 + 66	Recettes brutes d'investissement (RI)	38	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54
DI - RI	Dépenses nettes d'investissement (DNI)	-4	143	67	37	83	0	0	0	0	0	-47
DC + DI - 344	Dépenses totales (DT)	1'579	1 443	1 187	1 160	1 159	1 086	1 127	1 204	1 085	1 187	1 105
DNI - MA	Insuffisance de financement (IF)	-269	154	86	-117	-58	-138	30	-38	-108	-113	-196
200 + 201 - 2016 + 206 - 2016	Dette brute (DB), y compris dette brute associations	796	587	816	1 117	1 112	967	973	1 070	1 016	non disponible	
20	Engagements (E)	123	222	267	600	648	650	817	901	797	876	1 146
10 + 144	Patrimoine financier (PF)	1'486	1 367	1 561	1 813	1 743	1 687	1 717	1 771	1 629	1 601	1 757
E - PF	Dette nette (DN), y compris dette nette associations	-1'363	-636	-675	-593	-577	-633	-991	-556	-942	non disponible	
340 - 140	Intérêts nets (IN)	-4	-12	-9	-9	-8	9	-6	-4	0	-6	3
IN + 33 + 366	Service de la dette (SD)	79	55	58	58	51	58	53	59	93	125	134
40 31 72	Population résidente permanente (HAB)	379	384	377	387	366	368	362	368	352	361	350

Ajouter dette associations **oui**Ajouter dette associations **oui**

Calculé Chiffres basés sur les comptes déposés les années précédentes (source: StatVD/DGAIC)

Indicateurs (chiffres annuels)		2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
DN / RF	Taux d'endettement net (en %)	-105.5	-62.4	-65.3	-58.1	-54.9	-62.4	-64.2	-60.9	-62.5		
MA / DNI	Degré d'autofinancement (en %)	100.0	-7.9	228.9	418.7	169.8	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
RC / CHC	Degré de couverture des charges (en %)	111.1	94.3	107.2	107.3	107.2	106.1	97.6	98.0	101.2	98.7	101.8
MA / RC	Taux d'autofinancement (en %)	14.6	-0.9	12.0	11.6	11.3	2.6	3.1	9.0	8.7	12.3	
DI / DT	Proportion des investissements (en %)	2.2	9.9	5.6	3.2	7.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.1
DB / RC	Dette brute par rapport aux revenus (en %)	44.0	45.2	64.1	87.0	91.4	79.0	84.1	82.1	85.2		
IN / RC	Part des charges d'intérêts (en %)	-0.2	-0.9	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.5	-0.3	0.0	-0.5	0.2
SD / RC	Part du service de la dette (en %)	4.4	4.3	4.6	4.5	4.2	4.8	4.6	4.8	7.8	9.6	10.7
DN / HAB	Endettement net par habitant	-3'595	-1'657	-1'792	-1'533	-1'439	-1'720	-1'633	-1'511	-1'539		

Seuils interprétatifs	
≤ 100 bon, 100-150 acceptable, 150-200 mauvais, > 200 problématique	
> 100 optimal, 80-100 acceptable à bon, 50-80 insuffisant, = 50 problématique	
≥ 100 pas d'excédent de charges, 99-99.9 acceptable, 95-98.9 insuffisante, = 95 problématique	
≤ 10 bon, 6-10 suffisant, 3-6 insuffisant, = 3 mauvais	
> 20 très importante, 10-20 importante, 5-10 d'importance moyenne, = 5 peu importante	
≤ 100 bon, 100-150 acceptable, 150-200 mauvais, > 200 problématique	
< 2 bonne, 2-5 acceptable, 5-8 forte, = 8 mauvaise	
< 5 faible, 5-10 acceptable, 10-15 élevée, > 15 excessive	

Calculé Chiffres basés sur les comptes déposés les années précédentes (source: StatVD/DGAIC)

Indicateurs (moyennes mobiles)		2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
DN / RF	Taux d'endettement net sur 5 ans (en %)	-71.2	-60.7	-61.0	-60.1	-61.0						
MA / DNI	Degré d'autofinancement sur 5 ans (en %)	215.4	174.5	330.1	418.2	547.7	100.0	100.0				
RC / CHC	Degré de couverture des charges sur 3 ans (en %)	104.5	102.5	107.3	106.9	103.5	100.5	98.9	99.3	100.5		
MA / RC	Taux d'autofinancement sur 5 ans (en %)	10.2	9.1	10.0	8.2	7.5	7.0	7.2				
DI / DT	Proportion des investissements sur 5 ans (en %)	5.8	5.4	3.3	2.1	1.5	0.0	0.2				
DB / RC	Dette brute par rapport aux revenus sur 5 ans (en %)	64.4	73.1	81.0	84.7	84.3						
IN / RC	Part des charges d'intérêts sur 5 ans (en %)	-0.6	-0.7	-0.7	-0.6	-0.4	-0.4	-0.2				
SD / RC	Part du service de la dette sur 5 ans (en %)	4.4	4.5	4.5	4.6	5.2	6.4	7.6				

Seuils interprétatifs	
≤ 100 bon, 100-150 acceptable, 150-200 mauvais, > 200 problématique	
≥ 100 optimal, 80-100 acceptable à bon, 50-80 insuffisant, = 50 problématique	
≥ 100 pas d'excédent de charges, 99-99.9 acceptable, 95-98.9 insuffisante, = 95 problématique	
> 10 bon, 6-10 suffisant, 3-6 insuffisant, = 3 mauvais	
> 20 très importante, 10-20 importante, 5-10 d'importance moyenne, = 5 peu importante	
≤ 100 bon, 100-150 acceptable, 150-200 mauvais, > 200 problématique	
< 2 bonne, 2-5 acceptable, 5-8 forte, = 8 mauvaise	
< 5 faible, 5-10 acceptable, 10-15 élevée, > 15 excessive	



Tableau des indicateurs financiers

Taux d'endettement net (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
-105%	-62%	-65%	-58%	-55%	-71.0%
<p>< 100% : bon 100% – 150% : acceptable 150% – 200% : mauvais > 200% : problématique</p>		<p>La différence entre les engagements de la commune et son patrimoine financier représente sa dette nette ou, si négative, sa fortune nette. Il est tenu compte des dettes nettes des associations de communes. Afin de déterminer si la dette nette d'une commune est supportable, celle-ci est rapportée à ses revenus fiscaux retraités pour tenir compte des effets redistributifs de la péréquation.</p>			
Commentaire:					

Degré d'autofinancement (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
100.0%	-7.0%	228.0%	418.0%	169.0%	215.0%
<p>≥ 100% : optimal 80% – 100% : acceptable à bon 50% – 80% : insuffisant < 50% : problématique</p>		<p>Indique la part des investissements nets de la commune financée directement par la marge d'autofinancement provenant de son exploitation annuelle.</p>			
Commentaire:					

Degré de couverture de charges (%)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2023 - 2025
111.1%	94.3%	107.2%	107.3%	107.2%	104.5%
<p>≥ 100% : pas d'excédent de charges 99% – 99,9% : acceptable 95% – 99% : insuffisante < 95% : problématique</p>		<p>Indique le rapport entre revenus et charges courantes. Selon la « règle d'or » de la gestion financière, revenus et charges courantes devraient s'équilibrer à moyen terme. À la différence des autres indicateurs, la moyenne est calculée sur 3 ans.</p>			
Commentaire:					

Taux d'autofinancement (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
14.6%	-0.9%	12.0%	12.0%	11.6%	10.2%
<p>> 10% : bon 6% – 10% : suffisant 3% – 6% : insuffisant < 3% : mauvais</p>		<p>Indique la part des revenus courants qu'une collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements, c'est-à-dire sans recourir à l'emprunt.</p>			
Commentaire:					

**Proportion des investissements (en %)**

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
2.2%	9.9%	5.6%	3.2%	7.2%	5.6%
> 20% : élevée 10% – 20% : moyenne 5% – 10% : faible < 5% : très faible	<i>Indique l'intensité de l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.</i>				
Commentaire:					

Dettes brutes par rapport aux revenus (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
44%	45%	64%	87%	91%	64%
< 100% : bon 100% – 150% : acceptable 150% – 200% : mauvais > 200% : problématique	<i>Renseigne sur la part des revenus courants qui serait nécessaire pour amortir complètement la dette brute de la collectivité publique. Il est tenu compte des dettes brutes des associations de communes.</i>				
Commentaire:					

Part des charges d'intérêts (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
-0.2%	-0.9%	-0.7%	-0.7%	-0.7%	-1%
< 2% : bonne 2% – 5% : acceptable 5% – 8% : forte > 8% : mauvaise	<i>Indique quelle proportion des revenus courants est affectée au paiement des charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre budgétaire est élevée.</i>				
Commentaire:					

Part du service de la dette (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
4.4%	4.3%	4.6%	4.5%	4.2%	4.4%
< 5% : faible 5% – 10% : acceptable 10 – 15% : élevée > 15% : excessive	<i>Indique dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements grèvent les revenus courants. Une part élevée résulte en un amoindrissement de la marge de manœuvre budgétaire.</i>				
Commentaire:					

**Plafond d'endettement au 31 décembre 2025**

Plafond **net** fixé par le conseil **général** CHF 1'700'000

(si applicable) La commune dispose également d'un plafond pour les
cautionnements et autres garanties de CHF

Montant effectif de l'endettement **de la commune** CHF -1'372'917

Total des quotes-parts communales de l'endettement des associations de
communes (hors associations autofinancées) CHF 639'253

Autres cautionnements accordés (sauf en faveur des associations de communes),
en tenant compte du degré de risque estimé CHF